

École fédérale des forestiers

Autor(en): **Landolt**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **22 (1871)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

devenir d'une utilité incontestable pour les progrès de l'économie forestière dans un canton, et que leur activité deviendra d'autant plus précieuse, qu'à côté des forestiers un plus grand nombre de municipaux, d'instituteurs, de membres de commissions forestières et d'autres citoyens y prendront part.

LENZBURG, le 5 octobre 1871.

Walo de Greyerz.

Ecole fédérale des forestiers.

L'école polytechnique fédérale a terminé le 12 août dernier son 16^{me} cycle annuel d'études. Le catalogue des étudiants durant l'année 1870/71 indique 648 élèves réguliers et 281 auditeurs, au total 929. Le nombre des professeurs est de 64, secondés par 12 agrégés. Aux examens d'admission en automne 1870, 110 aspirants furent renvoyés, faute de connaissances suffisantes. Parmi les élèves réguliers 232 sont Suisses, et 416 sont venus de pays étrangers.

Les étudiants à l'école forestière étaient au nombre de 17, dont 9 suivant le premier, et 8 le deuxième cours annuel; 15 d'entre eux sont Suisses, savoir 5 de Soleure, 2 de Berne, 2 de Vaud, et 1 de chacun des cantons de Neuchâtel, Schaffhouse, St. Gall, Tessin, Zoug et Zurich; deux sont étrangers, l'un Russe et l'autre des Indes orientales. Les élèves du second cours doivent subir au commencement de novembre l'examen en obtention de diplôme, ceux du premier cours annuel ont tous été admis à suivre le second cours.

Le sujet mis au concours: »Rapport de l'épicéa et du mélèze au point de vue forestier« a été traité par deux anciens élèves, qui se sont tous deux donné beaucoup de peine pour livrer un travail complet et détaillé.

Mr. H. Liechti de Morat, inspecteur forestier à Bulle, a obtenu le premier prix; Mr. S. Quinche à Dombresson (Neuchâtel) a obtenu l'accessit.

Aux examens de novembre 1870, trois étudiants forestiers ont obtenu le diplôme:

Baumann, Herrmann de Soleure,
Häuselmann, Ernest de Thoune,
Liechti, Herrmann de Morat.

On sait que l'ouverture de l'école fédérale d'agriculture a été fixée pour le commencement de l'année scolaire 1871/72; ainsi les élèves forestiers auront désormais la faculté de se familiariser avec les sciences agronomiques. A proximité de l'école polytechnique se construit un bâtiment spécial pour l'école forestière et l'école d'agriculture, un laboratoire de chimie et de physiologie y sera adjoint et du terrain consacré aux essais de cultures.

La conférence spéciale des professeurs de l'école forestière a adressé au conseil scolaire un programme détaillé, pour répartir sur deux ans et demi l'enseignement accumulé jusqu'ici sur 2 années d'étude seulement; elle espère que le programme sera agréé. Cette prolongation de la durée des cours permettrait d'étendre l'enseignement dans diverses directions et de le rendre plus intensif. Aussitôt que ce programme aura été adopté, nous en donnerons connaissance à nos lecteurs en leur communiquant les explications nécessaires. Cette prolongation de la durée des études était impérieusement commandée par l'augmentation continue des objets d'études et l'accroissement des exigences à l'égard des forestiers.

LANDOLT.

Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du Canton de Zurich, pendant l'exercice 1869/70.

La liquidation des forêts du Hard près Embrach se poursuivant toujours peu à peu, l'aire des forêts domaniales a été diminué de 5 arpents, dont le prix s'est élevé en moyenne à 1174 fr. 20 cts. par arpent.

D'après le nouvel inventaire dressé le 31 décembre 1870, le canton de Zurich possède 5305,66 arpents de forêts domaniales, dont

5227,55	arpents de sol forestier productif
6,93	« de sol improductif
71,18	« de prés et de flachères.

Ces fonds sont taxés à une valeur de 3,759,100 frs, soit 708 fr.